Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/04/2017		2017-ARA-DP-00398

1. Intitulé du projet

Création de la retenue d'altitude de Roche Béranger

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Leyssieux Daniel, Directeur Général
RCS / SIRET	5 0 0 7 1 7 2 8 5 0 0 0 2 9
Forme juridique	Etablissement public local

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique n° 21 - a) Barrage de classe C pour lequel le nouveau volume d'eau à stocker est inférieur à 1 million m3.	Retenue de 90 000 m3 de catégorie C.
Rubrique n° 43 - a) Piste de ski d'une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge.	Terrassements pour modification des pistes existantes sur moins de 4 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire une retenue d'eau dédiée à l'enneigement artificiel sur le secteur Roche Béranger de la station de Chamrousse. Cette construction comprend également le léger déplacement de deux pistes de ski.
La retenue sera vraisemblablement alimentée par le réseau de captages existants situés sur le secteur de l'Arselle. Aujourd'hui, les captages alimentent un réservoir par l'intermédiaire de conduites existantes. Cet eau n'est plus utilisé pour l'alimentation du réseau d'eau potable de la commune. La solution est donc la mise en place d'une conduite qui partira du réservoir existant, qui utilisera un chemin existant, sous lequel des réseau d'eau passent déjà, pour rejoindre le réseau d'enneigement des piste existant.
Une des conduites du réseau existant sera utilisée pour remonter l'eau jusqu'à la retenue.
Ensuite, l'eau sera réinjectée dans le réseau d'enneigement existant.
La retenue en projet ne sera vraisemblablement pas relié aux retenues existantes de la Grenouillère et des Vallons. Les échanges avec la DDT service eau pendant la rédaction et l'instruction du dossier d'autorisation pourrons amener le maître d'ouvrage à réfléchir sur ce point. Le cas échéant le réseau de canalisation existant sera privilégié.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte d'évolutions climatique, le domaine skiable de Chamrousse travaille (entre autres) sur l'adaptation de son activité hivernale à la diminution des précipitations neigeuses. Pour ça, un des axes développés depuis plusieurs années est l'équipement d'une partie importantes de ses pistes en réseau d'enneigement.
Les ambitions en termes d'enneigement sont dépendantes de la ressource en eau mobilisable sur les périodes de froid, notamment en début de saison. Aujourd'hui, la station bénéficie d'une réserve d'eau basée sur deux retenues. La retenue de la grenouillère, en aval, véritable ressource alimentée par un captage, et la retenue des vallons, en amont, alimentée par la retenue de la grenouillère et qui redistribuent l'eau sur le réseau existant.
Hors, les volumes stockés ne suffise pas à alimenter efficacement le réseau de la station et aucune extension à long terme n'est envisageable sans que n'apparaissent de un risque de tensions sur le réseau d'eau potable de la commune.
Le projet a donc pour objectif de créer un nouveau stockage qui permettrait au réseau d'enneigement d'acquérir une plus grande efficacité (en fournissant une forte capacité d'enneigement sur les courtes périodes de froid) tout en évitant toute pression future sur la ressource en eau potable de la commune (bien que celle-ci ne présente pas de faiblesse particulière aujourd'hui).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à:

- créer, une digue en déblais/remblais
- créer un chemin de ronde sur le haut de cette digue
- mettre en place un système de drainage
- mettre en place un système de confinement
- installer un dispositif d'étanchéité
- installer une dispositif de bullage
- créer les réseaux d'adduction et de pompage
- déplacer les pistes coqs et bachat-bouloud qui passe actuellement en partie sous le projet

le tout permettant de stocker 90 000 m3 d'eau.

A courts termes, le projet vise uniquement à renforcer la capacité de stockage dans le but de mieux alimenter le réseau d'enneigement existant (qui couvre environ 40% des pistes de la station). Le maître d'ouvrage a l'ambition, d'étendre ce réseau sur certains secteurs. Cependant, il s'agit de projets à long termes qui n'ont pour le moment pas fait l'objet d'études précises.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Du fait de son objectif de stockage, le projet serait alimenté par des captages et réseaux existants sur la commune. Il n'engendrerait donc pas de nouveau prélèvement sur d'une nouvelle ressource. Le remplissage sera effectué aux périodes les plus propices qui seront définis au regard d'une étude précise de la ressource d'ores et déjà lancée dans le cadre de l'autorisation loi sur l'eau nécessaire pour cet aménagement. Sans présager des conclusions de cette étude et de l'arrêté d'autorisation qui serait pris, le remplissage devrait avoir lieux en période de hautes eaux, en dehors des saisons touristiques, au moment où la majorité des captages existants sont très peu utilisés. L'étude de faisabilité a permis de valider la large capacité de la ressource en eau de la commune en dehors de la période de haute consommation hivernale (étiage + fréquentation maximale de la station).

L'eau stockée pendant les périodes propices sera redistribuée au réseau en période de froid en début d'hiver et occasionnellement durant la saison de ski de façon à faire fonctionner le réseau d'enneigement du secteur Roche Béranger.

En fin de saison, la fonte de la neige produite alimentera le bassin versant sur lequel le captage principale de la commune se trouve.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Le projet est soumis à:

- Autorisation IOTA au titre de la Loi sur l'eau
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume	90 000 m3
Surface en eau	13 000 m2
Surface terrassée	35 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Chamrousse
Secteur de Roche Béranger

Coordonnées géographiques[1] Long. 05°52'55"E Lat. 45°06'37"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Point d'arrivée : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Communes traversées :
Chamrousse

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II "Massif de Belledonne et chaine des Hurtières" 3821
En zone de montagne ?	☒	☐	Alpes Du Nord
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	"Pâturage de la Croix de Chamrousse" SI334 (comme la majorité du domaine skiable de Chamrousse)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A 0,3 km du site d'Importance Communautaire FR 8201733 "Cembraie, pelouses, lac et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon".
D'un site classé ?	☒	☐	A 0,3 km du site classé SC 723 "Lac Achard"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de nouveau prélèvement, utilisation du réseau de captage actuel de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Un dispositif de drainage sera mis en place pour récupérer suintement inévitables de la retenue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet, bien que s'inscrivant sur un secteur fortement anthropisé du domaine skiable de Chamrousse, présente des risques de perturbation de la faune en période sensible. En effet, les travaux pourront engendrer un dérangement de l'avifaune et de quelques mammifères présents à proximité du site d'implantation. Toutefois, une mesure d'adaptation du calendrier sera prise de façon à réduire au maximum cet impact. Aucun enjeu floristique important n'a été identifié sur le site de projet durant l'étude de faisabilité (inventaires naturalistes niveau étude d'impact mené en 2015/2016)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	De la même façon, le projet est susceptible d'engendrer des effets sur les espèces listées dans le SIC. Cependant, les effets sur las habitats naturels du SIC (et notamment cembraie) sont faibles voir absents. Identifiés comme un enjeux très fort par la politique décisionnel de la commune, ils ont en effet été pris en compte dans le dimensionnement du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le projet influence nécessairement le site inscrit dans lequel il s'implante. Un travail d'intégration au paysage sera effectué. Les discussions à ce sujet avec les représentants locaux du paysage (ABF) sont d'ailleurs en lancement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la modification de 3,5 ha d'espace semi-naturel (très anthropisé) sur le domaine skiable de Chamousse.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La retenue, considéré comme un barrage, se situe en amont d'un secteur à enjeux. Un risque technologique est donc créé. Le dossier d'autorisation IOTA contiendra une étude de risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En début et en fin de travaux, les engins de chantier emprunteront les accès habituels à la station. Durant certaines opérations, du matériel sera acheminé sur le site du chantier par les accès habituel à la station.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Durant les travaux, les opérations de terrassement produiront du bruit. Cependant, le chantier étant éloignés des premières habitations, les nuisances seront faibles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Durant les travaux, les opérations de terrassement produiront des vibrations. Cependant, le chantier étant éloignés des premières habitations, les nuisances seront faibles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La retenue sera équipée d'une sur-verse et d'un système de drainage des suintements. Ces deux rejets d'eau stockée seront dirigés vers le milieu naturel. Les conditions de rejet seront analysées par le dossier d'autorisation IOTA et clairement définis par l'arrêté.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet, par son envergure, modifiera la perception du paysage aux alentours de la retenue. Le permis d'aménager aura pour tâche de présenter un projet où l'intégration paysagère aura fait partie intégrante des processus décisionnels ayant mené au projet final.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement:
- Protection contre le risque de pollution turbide et chimique: kits antipollution dans chaque engin et pour chaque équipe à pied, formation des personnels sur les sensibilités environnementales locales, gestion des déchets de travaux par catégorie sur le site du chantier avant extraction, plan de circulation, de stationnement et de stockage prévus à l'avance en fonction des enjeux humains et environnementaux du site, limitation des travaux en période de pluie et réalisation et mise en place d'un plan d'urgence en cas d'incident (pollution),
- Limitation horaires des activités du chantier entre 19h et 6h au printemps et en été, et entre 18h et 8h à l'automne.

Mesures de réduction:
- Adaptation du calendrier de chantier en fonction des période de sensibilité des espèces observées,
- Réensemencement des espaces terrassés hors d'eau,
- Gestion des ruissellements pendant et après le chantier.

Mesures de suivi:
- Surveillance écologique du chantier avec suivi,
- Suivi des nuisances du chantier pour les riverains en période touristique estivale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Une large analyse des enjeux biotiques et abiotiques de la zone de projet a été réalisée sur la base d'inventaires naturalistes,
- Une analyse fine des impacts sera réalisé dans le cadre du dossier d'autorisation IOTA,
- Des mesures ciblées et dimensionnées ont été produites et seront adjointes au cahier des charge des entreprise de réalisation une fois précisé par le dossier d'autorisation IOTA. Elle seront d'ailleurs mentionné dans l'arrêté si autorisation il y a.

Ces trois axes de réflexion permettent de penser que toutes les précautions ont été prises pour la bonne intégration d'un chantier. Aussi, nous pensons que l'évaluation environnementale de type étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b)* de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b)* de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'accompagnement rassemblant toutes les annexes relatives au projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Chamrousse le, 24/03/2017

Signature

adre ci-dessus